

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026**

**Nombre de membres :**

**Date de la convocation : 27/04/2026**

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Représentés : 19**

**Excusés : 1**

**Absents : 0**

**L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'Etriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.**

**PRESENTS :** AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES :** DRANO Rodolphe donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

**ABSENTS :** -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Grégory WARY

\*\*\*\*\*

Des informations complémentaires doivent être apportées au procès-verbal de la séance du jeudi 9 avril, à savoir : concernant le point 8, D STROESSER complète sa remarque qui avait mal été retranscrite, concernant la géothermie c'est compliqué de connaître le retour sur investissement car il y a une consommation supplémentaire d'électricité cependant il y a un avantage car le système est réversible, possibilité d'avoir la climatisation l'été.

B LANDEROIN demande pourquoi la phrase des indemnités des élus est-elle en gras et ce que cela veut dire. Lorsqu'il y aura une augmentation de la valeur du point d'indice, les indemnités de Monsieur le Maire et des adjoints, subiront la même augmentation. Cette augmentation est très rare.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été élu Président de la CCALS et qu'une nouvelle assemblée aura lieu ce mercredi 6 mai. P JOUET demande si durant cette assemblée, les différents rôles dans les différentes commissions seront attribués. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Nini's a changé de style et de nom pour s'appeler A La Bonne Franquette. Certains élus avaient fait une table lors de l'ouverture, il est important de soutenir les commerçants locaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans la charte de l' élu local, il y a un point sur le volet urbanisme. Il convient de porter une vigilance particulière sur ce point, ne pas hésiter à solliciter S GESTRAUD.

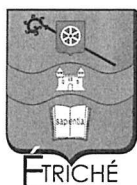
**1. CCID : Nomination des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs**

**DCM 2026-40**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- De Monsieur le Maire
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, dans les communes de moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.



Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette commission sert également à transmettre à l'administration fiscale, les travaux d'aménagement réalisés sur le territoire dont elle n'aurait pas connaissance.

B LANDEROIN demande quels sont les impôts directs. Il y a la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite être commissaire de la CCID.

Commissaires titulaires :

Grégory WARY – Séverine MEAR – Sylvie ROSEAU – Arnaud DASSE – Antoine ALAIN – Franck GUILLAUME

Commissaires suppléants :

Véronique DROUIN – Philippe JOUET – Brigitte LANDEROIN – Samuel GESTRAUD – Fabrice MASSON – Virginie AUDARD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition de personnes auprès des services de l'Etat.

### **DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

### **2. Vente d'un foncier : complément de délibération DCM2025-32**

#### **DCM 2026-41**

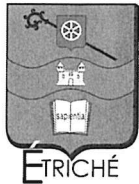
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération du 31/03/2025, le conseil municipal avait validé la vente d'un foncier, parcelle cadastrée A1584 pour une superficie du 32 m<sup>2</sup>.

Il convient d'apporter des informations complémentaires à cette délibération, à savoir :

- Afin de procéder à la vente, la commune aura recours à la procédure de l'acte administratif ;
- La charge des frais d'actes sera supportée par l'acquéreur ;
- Monsieur le Maire est désigné pour recevoir et authentifier l'acte ;
- Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe représentera la collectivité.

Monsieur le Maire explique le découpage validé lors d'un conseil municipal précédent.

S MEAR demande si cela arrive souvent ; durant les six années du précédent mandat jamais.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces informations complémentaires.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote :**

**POUR : 18  
ABSTENTION : 1**

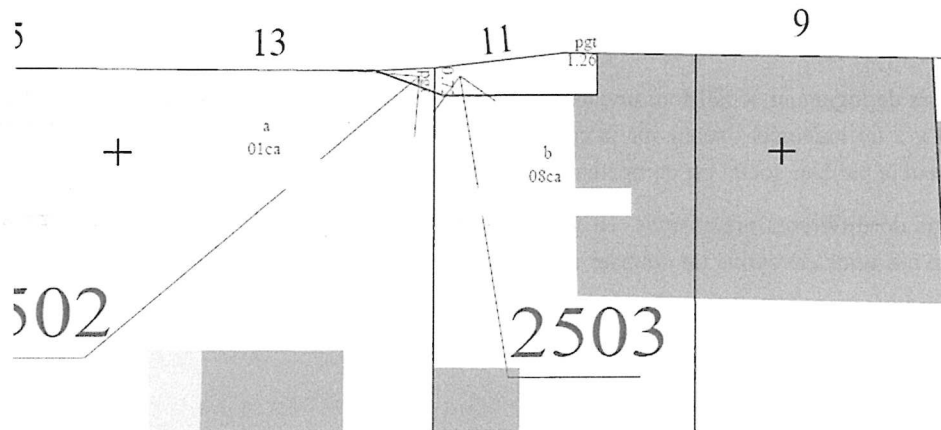
### **3. Urbanisme : alignement de parcelle**

#### **DCM 2026-42**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une incohérence cadastrale et qu'il faut rétablir le domaine public.

Après échanges avec le propriétaire de l'habitation, il a été évoqué le fait de céder une partie du domaine public au propriétaire. Il convient donc de faire appel à un géomètre afin de créer les parcelles à céder. Les frais seront à la charge du propriétaire. Cette opération permet de redonner une cohérence dans l'alignement des trottoirs.

Suite, à l'intervention du géomètre, le découpage se fera comme suit.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

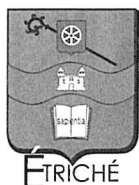
- De céder à l'euro symbolique les parcelles C2503 et C2502 ;
- D'avoir recours à la procédure de l'acte administratif pour procéder à la vente ;
- La charge des frais d'actes sera supportée par l'acquéreur ;
- Monsieur le Maire est désigné pour recevoir et authentifier l'acte ;
- Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe représentera la collectivité.

G WARY demande des explications sur les deux derniers points ; concernant l'avant dernier point, Monsieur le Maire représentera l'Etat et concernant le dernier point, Madame AUDARD représentera la collectivité.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote :**

**POUR : 18  
ABSTENTION : 1**



#### **4. Fixation du nombre de membres au CCAS**

##### **DCM 2026-43**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est à ce dernier de fixer le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration du CCAS.

Sur le précédent mandat, le CCAS était composé de :

- Monsieur le Maire – Président
- 5 membres élus par le conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire sur propositions des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que le CCAS sera présidé par lui-même, le vice-président est S GESTRAUD, il sera en charge d'animer le CCAS.

Siège au CCAS, autant d'élus que de membres non élus, qui sont en lien avec le milieu associatif.

Le CCAS a plusieurs rôles :

- recevoir les citoyens qui sont en difficultés pour les orienter vers une assistante sociale,
- les demandeurs de logement social font une demande de logement via internet, lorsque nous recevons la demande en mairie et qu'il y a un logement vacant sur la commune, le CCAS se réunit pour proposer des personnes aux bailleurs sociaux mais seul le bailleur social est compétent pour l'attribution des logements,
- nous recevons de différents organismes, en général EDF, des informations d'impayés concernant des administrés, lorsque c'est le cas nous envoyons un courrier aux personnes concernées afin qu'ils reviennent vers le CCAS en cas de besoin,
- plan canicule,
- Covid,
- inondations,
- visite de logement insalubre.

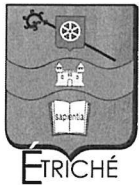
Tous ces sujets ont pour objectif d'accompagner les personnes en difficultés. Le CCAS peut se saisir de différents domaines. Si vous, en tant qu'élus, vous rencontrez ou connaissez des personnes dans ces situations, renvoyez-les vers le CCAS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget principal de la commune peut participer aux besoins du CCAS (ex : sur le mandat précédent : bon pour de la nourriture).

P JOUET demande s'il y a une fongibilité du budget du CCAS, s'il n'est pas utilisé une année, peut-il être reporté sur l'année suivante. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de budget propre au CCAS, ce dernier se noie dans le budget principal de la commune.

S ESNAULT demande combien de temps il faut y consacrer. V AUDARD lui répond que lorsqu'il y a un logement vacant, le CCAS se réunit dans l'urgence. Le temps de recevoir les personnes dans le besoin, deux membres du CCAS ; durant les trois premières années du précédent mandat, il n'y a eu aucun logement vacant et sur la fin du mandat, deux logements par an.

S GESTRAUD complète que les membres du CCAS peuvent appeler les personnes âgées en période de canicule.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre à quatre personnes élus par le conseil municipal et quatre personnes nommés par le Maire.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITE**

**5. Nomination du nombre de membres au CCAS**

**DCM 2026-44**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que c'est à ce dernier d'élire les membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS. Le nombre de membres a été fixé lors de la délibération précédente.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, s'ils ont dans leur entourage des personnes extérieures à solliciter, veuillez-vous rapprocher de S GESTRAUD.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite se présenter au conseil d'administration du CCAS.

Vice-président : S GESTRAUD

Membres : R DRANO – S MEAR – S ESNAULT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces quatre élus.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

**6. Désignation d'un correspondant défense et sécurité civile**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut nommer un correspondant défense.

G WARY, ancien correspondant défense, explique le rôle du correspondant défense, il s'agit de la sécurité routière, incident climatique et géographique, nous recevons les comptes rendus sur la sécurité routière.

Monsieur le Maire est souvent en lien avec la gendarmerie. Les élus peuvent remonter les points de vigilance directement en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination du correspondant défense.

P JOUET et R DRANO demandent pourquoi ne pas procéder au scrutin secret, la réponse est par simplicité. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder au vote par scrutin secret. Délibéré : Unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite se présenter.

G WARY souhaite se porter candidat au poste de correspondant défense et sécurité civile.

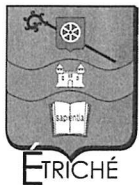
Monsieur le Maire propose au conseil municipal la candidature de G WARY.

**DELIBERE :**

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

**7. Désignation des membres aux commissions du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner des représentants aux différentes commissions du SMBVAR, à savoir :



- 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commission Inondation
- Titulaire(s) et suppléant(s) pour la Commission Sarthe Maine.

Le SMBVAR regroupe la Boire, le Moulin d'Yvray, la Romme. P JOUET demande où se situe la Romme, vers Bécon les Granits.

La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) relève de la compétence de la CCALS.

Les rôles du SMBVAR sont :

- veillez à ce que la qualité des cours d'eau soit aux normes des réglementations européennes, retrouver les cours d'eau comme à la base (poissons, flux), pour des raisons agricoles les ruisseaux ont été endommagés.
- inondations : vérifier les digues, les systèmes hydrauliques, prévenir les inondations : suppression de barrage, réhaussement des digues.

S GESTRAUD informe qu'il était membre de la commission inondation, ce sujet se portait sur le plan communal de sauvegarde.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce ne sont que des commissions consultatives, nous n'avons pas de pouvoir décisionnel, nous partageons notre connaissance du terrain et les informations sont remontées en conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que sur notre taxe foncière, il y a une contribution GEMAPI, cette partie est reversée au SMBVAR.

P JOUET demande si cette contribution, versée par les administrés d'Etriché, sert seulement au territoire communal. La réponse est non, les fonds sont mutualisés sur tout le territoire du SMBVAR.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite se présenter.

Commission inondation :

Titulaire : S GESTRAUD

Suppléant : JL GRIMAULT

Commission Sarthe Maine :

Titulaires : E BREHERET – P JOUET

Suppléant : JL GRIMAULT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ces candidatures.

### **DELIBERE :**

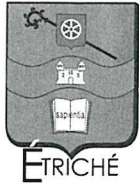
**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

### **8. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner un membre à la commission de contrôle des listes électorales.

La désignation d'un suppléant n'est pas obligatoire mais conseillée. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission.

La commission dure environ 30 minutes, la date est prédéfinie en fonction des dates d'élections.



Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui souhaite se présenter.

B LANDEROIN se porte candidate titulaire et V DROUIN, candidate suppléante.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ces candidatures.

### **DELIBERE :**

#### **Résultat du vote : UNANIMITÉ**

#### **11. Informations diverses**

- Aménagement extérieur de l'APS : banc de l'amitié où les enfants rencontrant un différend pourront échanger ensemble pour résoudre le problème. Il faudrait également peindre les porte-manteaux derrière.

- Diffusion des coordonnées des élus (Sénat...) : Oui pour tous les élus sauf S ESNAULT.

B LANDEROIN demande pourquoi un sénateur peut-il contacter un conseiller municipal, afin de partager leur travail. Combien y a-t-il de sénateurs ? 3 sénateurs.

- Les adjoints vont lancer les commissions si ce n'est pas déjà fait.

- S ESNAULT demande s'il y a quelque chose de prévu pour le 8 mai ; rien de prévu. G WARY nous proposera lors du prochain conseil municipal les dates des événements importants, il communiquera également un document sur les portes drapeaux.

- Prochains événements : Repas des retrouvailles : 8/11 ; Vœux du Maire ; journée citoyenne ; fête du village. G WARY dit que c'est important que les élus participent aux manifestations des associations.

- Fête du village : S ROSEAU informe que le comité des fêtes est en recherche de bénévoles, n'hésitez pas à revenir vers S ROSEAU. Il y aura une animation à l'apéritif, un spectacle pyrotechnique suivi d'une soirée dansante. Environ 6 élus seront présents le soir.

#### **FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 1 juin 2026 à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

**Etriché, le 5 mai 2026**

**Secrétaire de Séance  
Grégory WARY**

**Le Maire  
David LAGLEYZE**

